

LES 6,7 & 8 MAI 2022

75ème anniversaire

de la fin de la

Seconde Guerre Mondiale

Initialement prévu en 2020

Etalle - Habay - Tintigny

**RASSEMBLEMENT DE VEHICULES MILITAIRES
ALLIES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

REPAS OFFERTS - INDEMNITÉ CARBURANT POUR CHAQUE VÉHICULE

Infos : 00.32.63.21.96.14 / 00.352.691.78.42.74
www.indianhead.be | indianheadmvcg@gmail.com





6 - 7 - 8 mai 2022

Initialement prévu en 2020, dans le cadre du 75^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe le 8 mai 1945, l'Indian Head en collaboration avec les communes d'Etalle, Habay et Tintigny organisera du 6 au 8 mai 2022 un rassemblement de véhicules militaires alliés de la seconde guerre mondiale.

Le camp sera implanté à Etalle et les convois sillonneront durant le week-end, les routes des trois communes.

Nous sollicitons chaque club afin de présenter un diorama, un show ou une démonstration qui seront destinés au public qui se présentera nombreux pour assister à nos prestations.

Repas :

Les repas du week-end seront offerts aux participants qui se seront inscrits avant le 26 avril 2022 au moyen de la fiche de réservation ci-jointe. **Emportez vos gamelles !**

Afin d'assurer une comptabilité exacte et éviter le gaspillage, veuillez mentionner sur la fiche d'inscription, les repas choisis.

Indemnité carburant :

Une indemnité carburant sera octroyée sur base du type de véhicule pour la participation complète au week-end, cette indemnité sera divisée en deux pour les participants d'un jour.

Moto : 20 €

Jeep : 40 €

Dodge : 60 €

GMC : 80 €

Hy : 100 à 150 €

Adresse du jour :

Complexe sportif et culturel
Rue des écoles 82 A
6740 Etalle





Jeudi 5 mai 2022

15h00 Installation du camp

Vendredi 6 mai 2022

09h00 à 16h00 Visite du camp par les élèves des écoles
« Cours d'histoire »
Ballade en véhicules
Démonstrations
Exposition

19h00 Repas concert

Samedi 7 mai 2022

08h00 Petit-déjeuner
09h30 Départ du convoi historique (arrêt dans plusieurs villages)
12h00 Arrêt sur la Place Nothomb à Habay-la-Neuve
Accueil du public, démonstrations, animation musicale
12h30 Repas
14h00 Départ du convoi (arrêt dans plusieurs villages)
16h00 Retour au camp
16h30 Ouverture du camp au public
19h00 Repas
20H00 Soirée musicale

Dimanche 8 mai 2022

08h00 Petit-déjeuner
09h30 Départ du convoi historique (arrêt dans plusieurs villages)
12h00 Arrêt à Bellefontaine
Accueil du public, démonstrations, animation musicale
12h30 Repas
14h30 Départ du convoi (arrêt dans un village)
16h00 Fin de la manifestation



Art 1 – Règle générale

Par la signature du contrat d'inscription, le participant accepte sans restriction de se conformer aux règlements édictés par les autorités et les organisateurs de la manifestation.

Art 2 – Infrastructure

Le site est pourvu de terrains proches du centre des activités. Ces terrains sont propriété privée et mis à disposition moyennant le respect total des règles de bonne conduite. Les tentes sont d'époque ou en ont l'apparence. Elles sont installées dans les zones prévues et réparties de façon ordonnée. Le tri sélectif des déchets est de stricte application. Containers et/ou sacs poubelle sont mis à disposition et doivent être utilisés. Les commodités mises à disposition sont à utiliser dans tous les cas. La circulation des véhicules sur des terrains herbeux détrempés ne pourra s'effectuer qu'en 4x4 et à vitesse très réduite. L'aire utilisée devra être remise dans l'état d'origine et dépourvue de tout déchet au moment du départ.

Art 3 – HORECA

L'intendance du BMVCG Indian Head fait le maximum pour proposer des menus d'un excellent rapport qualité-prix. Seul le bar de l'Indian Head est reconnu et officiel pour tout le site. Les bars privés (*) sont absolument interdits pour quiconque. Toute infraction constatée par un mandataire de l'Indian Head impliquera une amende immédiate de 100€ au profit des organisateurs. Toute récidive entraînera l'exclusion des participants fautifs.

Les chiens n'ont pas accès aux lieux et heures des repas collectifs.

(*) par bar privé, l'on entend toute infrastructure visible et/ou organisée débitant des boissons alcoolisées ou non, à titre onéreux ou gratuit, à des participants ou à du public.

Art 4 – Uniformes

Seuls les uniformes et équipements des **armées alliées** de la période **39/45** sont autorisés ! Le port d'uniformes, parties d'uniformes, insignes ou équipements des forces de l'axe sont strictement interdits !

Chaque participant adoptera une attitude digne et responsable et respectera l'uniforme qu'il porte.

Les enfants-soldats (enharnachés et/ou porteurs d'armes à l'échelle réelle) ne sont pas admis ; les enfants mascotte sont absolument les bienvenus.

Art 5 – Armes

Les armes démilitarisées conformément à la loi ou des copies inertes sont tolérées. Les armes blanches ne seront en aucun cas exhibées hors de leur fourreau. Les armes, y compris les copies, ne seront pas admises dans les infrastructures où des boissons et des repas sont servis. La loi en la matière devra être respectée.

Art 6 – Véhicules

Seuls les véhicules de construction antérieure à 1946 sont autorisés. Les véhicules postérieurs à 1945 mais dont l'aspect extérieur permet de les confondre avec des véhicules d'époque sont acceptés. Les véhicules de l'axe sont autorisés pour autant qu'ils soient considérés comme véhicules de prise et utilisés par les alliés. Ils seront dépourvus de marquages nationaux des forces de l'axe et ne pourront être pilotés que par des équipages dont l'uniforme répond à l'Art 4 du présent règlement.

Art 7 – Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité envers les participants, en cas d'accident causé par l'utilisation d'instruments quelconques à flamme vive ou autre ainsi que par la détention de produits inflammables. Il est vivement conseillé de se doter de moyens appropriés pour lutter contre l'incendie.

Art 8 – Recours

Chaque participant, en règle d'inscription, est censé connaître le présent règlement et abandonner tous recours à l'encontre des organisateurs et de l'asbl Indian Head en cas de dommages ou d'accidents survenus pendant la manifestation. Le participant non respectueux du présent règlement pourra être exclu de plein droit sans recours.



INDIAN HEAD

MILITARY VEHICLE CONSERVATION GROUP
BELGIUM



Bulletin d'inscription 1945 V Day 2022

NOM PRENOM
NAAM VOORNAAM
RUE N° BOITE
STRAAT Nr BUS
LOCALITE CODE POSTAL
WOONPLAATS POSTCODE
CLUB
VEHICULE 40/45 N° PLAQUE
VOERTUIG 40/45 PLAATNUMMER
TEL E-MAIL

Repas jeudi soir	
Repas vendredi matin	
Repas vendredi midi	
Repas vendredi soir	
Repas samedi matin	
Repas samedi midi	
Repas samedi soir	
Repas dimanche matin	
Repas dimanche midi	

(*) **Biffer les mentions inutiles**

A envoyer avant le 26 avril 2022 à :

Guy Klinkenberg
Rue de la lisière 7
B-6790 Aubange

indianheadmvcg@gmail.com